

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

=====

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

=====

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS AND QUALITY

=====

20-00408

27 MAI 2020

ARRETE CONJOINT N° _____/MINEPIA/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du _____

Portant ouverture du concours d'entrée en **Première Année** du cycle de Diplôme Universitaire de Technologie des filières : **Pêche** (Navigation Maritime- Pêche et Armement des Navires), **Mécanique Marine** (Maintenance des Navires et des Equipements Nautiques et Industriels), **Aquaculture et Technologie de Pêche** au *Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute* « LINAFI », et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2020/2021.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

et

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES :

Vu la constitution ;

Vu la loi N° 2001/005 du 16 avril 2005 portant orientation de l'enseignement Supérieur ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du ministère de l'Enseignement Supérieur ;

Vu le décret n° 2012/ 382 du 14 septembre 2012 portant organisation du ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales;

Vu le Décret N° 2015/374 du 12 aout 2015 portant création, organisation et fonctionnement du Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute;

Vu le décret n°2019/002 du 04 Janvier portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°20 – 0106/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 17 Mars 2020 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et des Ecoles Sous Tutelle Académique au titre de l'année académique 2020/2021.

ARRETEMENT:

Article 1 : Un concours sur épreuves écrites et orales d'entrée en **Première Année** du cycle de Diplôme Universitaire de Technologie des filières **Pêche Industrielle** (Navigation Maritime- Pêche et Armement des Navires), **Mécanique Marine** (Maintenance des Navires et des Equipements Nautiques et Industriels), de l'**Aquaculture** et de **Technologie de Pêche** au *Limbe Nautical Arts And Fisheries Institute « LINAFI »*, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2020/2021 est ouvert dans les centres ci – après : Douala , Limbe, Garoua, et Yaoundé.

Article 2 : Ce concours concerne les filières et les places offertes réparties ainsi qui suivent :

N°	FILIERES	SPECIALITES	NOMBRE DE PLACES	CENTRES DE CONCOURS
1	PECHE INDUSTRIELLE	Navigation Maritime- Pêche et Armement des Navires.	25	✓ Douala ✓ Limbe ; ✓ Garoua ; ✓ Yaoundé.
2	MECANIQUE MARINE	Maintenance des Navires et des Equipements Nautiques et Industriels.	25	
3	AQUACULTURE	Aquaculture	25	
4	TECHNOLOGIE DE PECHE	Industries de Pêches et Contrôle Qualité	25	
TOTAL			100	

Article 3 : les épreuves écrites auront lieu le **26 et 27 Septembre 2020** dans les centres de Douala, Limbe, Garoua et Yaoundé.

Article 4 : les épreuves orales auront lieu le **06 et 07 Octobre 2020** au centre unique de Limbe.

Article 5 : Conditions à remplir :

Peuvent faire acte de candidature, tout camerounais des deux sexes titulaire d'un des diplômes suivants : Baccalauréat C,D,E,F, Brevet de Technicien Industriel sauf ITH ou GCE Advanced Level in at least two (02) science papers ou tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

En outre les candidats peuvent composer sous réserve de l'obtention d'un des diplômes suscités.

La limite d'âge est comprise entre :

- ✓ 18 et 35 ans pour les filières **Pêche Industrielle** et **Mécanique Marine** ;
- ✓ 18 et 40 ans pour les filières **Aquaculture** et **Technologie de Pêche**.

Article 6 : Les dossiers de candidature comprendront les pièces suivantes :

- Une fiche de candidature dûment remplie par le candidat à retirer : soit au service de la scolarité du LINAFI, soit dans toutes les Délégations Régionales du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, ou à télécharger aux sites <http://www.minesup.gov.cm> ; <http://www.minepia.gov.cm>
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du récépissé ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE/AL ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, ou une Attestation de réussite à l'un de ces diplômes le cas échéant ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Deux photos d'identité (4x4) à agraffer sur la fiche de candidature ;
- Une autorisation de concourir (pour tous les agents publics) délivré par le Ministère utilisateur ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'administration ;
- Une enveloppe timbrée à 500 francs CFA à l'adresse du candidat (format A4) ;
- Un reçu de versement au compte du *Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute* N° 10001068406351014000104 domicilié à la BICEC, d'une somme de 20.000 (vingt mille) FCFA représentant les frais de concours et portant le nom du candidat.

NB : Aucune autre forme de paiement n'est autorisée.

Les dossiers complets doivent parvenir à LINAFI, ou dans les Délégations Régionales du MINEPIA où réside le candidat, **le vendredi 25 Septembre 2020 à 15 H 30 au plus tard ;**

Charges annuelles pendant la formation :

- A. Frais de scolarité : 500 000 FCFA
- B. Hébergement : 100 000 FCFA
- C. Nutrition : 405 000 FCFA

En outre les candidats de **Pêche Industrielle** et **Mécanique Marine** sont informés que les charges liées à l'obtention des certificats obligatoires de bases **STCW** seront supportées par les étudiants.

Article 7 : Les candidats étrangers sont recrutés sur étude de dossiers comportant les pièces citées à l'article 6 et ne seront définitivement admis qu'après un test médical.

Article 8 : Seuls les candidats ayant déposé un dossier réglementaire dans les délais fixés seront convoqués pour concourir. Ils devront se présenter au centre d'examen 30 minutes avant le début des épreuves, munis de leur Carte Nationale d'Identité.

Article 9: CONTENU ET DUREE DES EPREUVES

N°	FILIERES	SPECIALITES	EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT
1	Pêche Industrielle	Navigation Maritime- Pêche et Armement des Navires	Mathématiques	2H	4
			physique	2H	4
			Culture Générale	1H	1
			Anglais /French	1H	1
2	Mécanique Marine	Maintenance des Navires et des Equipements Nautiques et Industriels	Mathématiques	2H	4
			physique	2H	4
			Culture Générale	1H	1
			Anglais /French	1H	1
3	Aquaculture	Aquaculture	Chimie	2H	4
			Biologie	2H	4
			Culture Générale	1H	1
			Anglais /French	1H	1
4	Technologie de pêche	Industries de pêches et contrôle qualité	Chimie	2H	4
			Biologie	2H	4
			Culture Générale	1H	1
			Anglais /French	1H	1

Article 10 : Le Directeur du *Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute* et le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré, communiqué et publié en français et en anglais partout où besoin sera. / -

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques Fame Ndongo

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DE L'INDUSTRIES ANIMALES



Docteur TAÏGA